



ARCHEVÊCHE des EGLISES ORTHODOXES RUSSES
EN EUROPE OCCIDENTALE

АРХИЕПИСКОПИЯ ПРАВОСЛАВНЫХ РУССКИХ
ЦЕРКВЕЙ В ЗАПАДНОЙ ЕВРОПЕ

EXARCHAT DU PATRIARCAT ŒCUMENIQUE

ЭКЗАРХАТ ВСЕЛЕНСКОГО ПАТРИАРХАТА

Déclaration du Conseil de l'Archevêché

Le Conseil de l'Archevêché, réuni le 12 janvier 2005, sous la présidence de Son Eminence l'Archevêque Gabriel de Comane, a été informé de la publication des déclarations et décisions adoptées par le Saint-Synode du Patriarcat de Moscou, lors de sa session du 24 décembre dernier, reprises et largement diffusées par l'association OLTR, concernant *“les relations avec l'Exarchat des paroisses orthodoxes de tradition russe en Europe Occidentale (Patriarcat de Constantinople)”* à la suite de la déclaration du Conseil diocésain de l'Exarchat du 9 décembre 2004.

Le Conseil constate, avec regret, que le Patriarcat de Moscou n'essaye pas de comprendre la position de l'Archevêché, ni d'engager un dialogue avec Mgr l'Archevêque Gabriel et son Conseil diocésain, pourtant légalement et légitimement élu à la tête de l'Archevêché, mais qu'il préfère se fier aux *“appels oraux ou écrits de clercs et laïcs qui expriment leur regret et leur inquiétude à propos de la position des dirigeants de l'Exarchat, qui, selon eux, non seulement ne contribue pas au rapprochement avec l'Église orthodoxe russe, mais s'exprime également dans un comportement malveillant envers ceux qui désiraient un tel rapprochement”*. Les minutes du Saint-Synode mentionnent à plusieurs reprises *“les dirigeants”* de l'Archevêché comme étant soi-disant opposés à la volonté du peuple des fidèles, alors que leur action et leurs décisions ne sont que l'expression de cette volonté. Le Conseil tient à rappeler que c'est précisément suivant les dispositions du Concile de Moscou de 1917-1918 que Monseigneur Gabriel a été élu, à une majorité de plus des deux tiers des voix, lors d'une Assemblée diocésaine clérico-laïque, composée des délégués de l'ensemble des paroisses et communautés de l'Archevêché, élection qui a ensuite été confirmée, suivant les statuts de l'Exarchat, par le saint-synode du Patriarcat Œcuménique. Quant aux membres du Conseil de l'Archevêché, élus ou réélus, lors du dernier renouvellement du Conseil, ils l'ont été presque tous, là encore, à la majorité des deux-tiers, dès le premier tour.

Le Conseil estime regrettable que le Patriarcat de Moscou veuille continuer à juger de la situation uniquement à travers le prisme réducteur d'une association d'audience limitée, sans tenir compte de l'ensemble des sensibilités qui se sont exprimées et continuent à s'exprimer, au sein de l'Archevêché, pour dire que la lettre patriarcale du 1^{er} avril 2003, reçue au moment où le siège archiepiscopal était vacant, était pour le moins une maladresse et qu'elle ne pouvait servir de base à une négociation.

Le Conseil s'étonne également que l'histoire complexe de l'Archevêché, en général, et de ses relations avec l'Église de Russie, en particulier, soit présentée de manière si schématique et édulcorée, sans tenir compte de l'évolution historique,

sociologique, culturelle et canonique de l'Archevêché. Les circonstances politiques de 1931, de 1946 ou de 2003 sont une chose, l'ecclésiologie orthodoxe en est une autre

Pour nous, l'ecclésiologie orthodoxe est et doit rester la même, au-delà des fluctuations de l'Histoire et des Empires. C'est d'ailleurs en ce sens que s'exprimait, en 1926, le métropolite de Nijni-Novgorod Serge (Stragorodskii), le futur patriarche de Moscou, à l'époque remplaçant du *locum tenens* du trône patriarcal. Interrogé par certains évêques russes émigrés en Serbie quant au bien fondé de leur synode, le métropolite Serge n'avait-il pas alors souligné que, plutôt que de créer une structure unifiée et centralisée pour l'ensemble de la diaspora russe, il valait mieux "se soumettre à la volonté de Dieu [...] et suivre les canons de l'Eglise" ? N'avait-il pas alors indiqué que précisément la seule voie juste à suivre pour les émigrés russes dans la dispersion consistait à s'intégrer dans les Eglises orthodoxes territoriales des pays des Balkans où ils se trouvaient tandis que pour ceux qui vivaient sur des territoires situés en dehors des Eglises traditionnelles il ne voyait d'autre solution que de former des Eglises locales "indépendantes", "dont les orthodoxes non-russes pourraient aussi devenir membres" ? Cette réponse du métropolite Serge est de fait la seule qui corresponde à l'ecclésiologie orthodoxe.

Il est un fait que l'Exarchat russe provisoire d'Europe occidentale, créé en 1931 par le Patriarcat Œcuménique à la demande du métropolite Euloge de bienheureuse mémoire, a été supprimé par ce même Patriarcat en 1965, sur l'insistance même du Patriarcat de Moscou et sans que l'Exarchat ait été préalablement consulté. Depuis, l'Archevêché a suivi sa voie propre, avec un statut d'autonomie particulier et provisoire dans la juridiction et sous la protection du Patriarcat Œcuménique, rétablie par le Tomos patriarcal et synodal de 1971 et confirmée et élargie par le Tomos patriarcal et synodal de 1999. Car dorénavant, si l'Archevêché continue à se reconnaître comme une structure ecclésiale temporaire, ce n'est plus par rapport à un retour à la juridiction d'une quelconque "Eglise-mère", mais par rapport au règlement global de l'organisation ecclésiale de la "diaspora", comme nous l'expliquait le regretté archevêque Georges d'Eudociade, lors de l'Assemblée pastorale du 20 février 1981 : *"Il y a cinquante ans, tout dans notre vie semblait n'être que provisoire. L'existence de notre organisme ecclésial paraissait être temporaire et transitoire. Nos fidèles étaient presque exclusivement des réfugiés qui pouvaient se trouver le lendemain dans un autre endroit. C'est dans ces conditions que fut érigé en 1931 un 'exarchat provisoire'. A l'inverse, depuis la lettre patriarcale de 1971, il est dit clairement que la forme nouvelle de notre situation doit rester valable jusqu'au moment où la question générale de la diaspora orthodoxe 'sera réglée conformément aux exigences de l'ordre canonique par le saint et grand Concile'"*.

Affirmer que le défunt Archevêque Serge d'Eucarpie, de bienheureuse mémoire, aurait vu *"l'avenir de l'Archevêché"* *"dans le rétablissement de l'unité canonique avec le Patriarcat de Moscou"* ne correspond pas à la réalité. Le 9 novembre 2000, Mgr Serge écrivait en effet à ce propos à S.S. le Patriarche Alexis II, afin de réaffirmer la pérennité canonique et l'intégrité territoriale de l'Archevêché, qui venait de se voir subtiliser une paroisse par le Patriarcat de Moscou, dans des conditions que personne n'a oubliées et qui avaient profondément choqué Mgr Serge : *"Notre existence sous l'omophore du patriarche œcuménique durant 70 ans et l'enracinement dans les pays d'Europe occidentale au cours de ces longues décennies a créé une situation tout à fait nouvelle [par rapport à la période du métropolite Euloge]. Il ne peut plus être question*

simplement d'un retour de notre Archevêché, qui depuis longtemps déjà n'est plus constitué que de seuls Russes, et encore moins du départ de quelques paroisses isolées, sous l'omophore du patriarche de Moscou : il nous faut chercher ensemble, dans un esprit de compréhension mutuelle et d'amour, les voies vers une solution globale du problème de la diaspora orthodoxe en Occident, sur une base d'autonomie, et en aucun cas revenir à l'affligeante pratique de passage d'éléments individuels d'une juridiction à l'autre, ce qui ne peut qu'envenimer les relations pacifiques entre les juridictions". "De plus", ajoutait Mgr Serge, "ces dernières années, on a trop souvent entendu dans l'Eglise russe des voix (et parfois aussi vu des actions) allant contre cet esprit de liberté qui constitue l'héritage inestimable de notre entité ecclésiale".

Il peut paraître tout à fait légitime que le Patriarcat de Moscou désire assurer pour l'instant sa sollicitude pastorale à l'égard des citoyens russes qui ont récemment quitté leur pays pour s'installer dans les pays d'Europe occidentale ou séjournent provisoirement à l'étranger. Il possède pour ce faire ses propres églises. Mais cette sollicitude pastorale peut également être assurée — et elle l'est effectivement — par d'autres entités ecclésiales orthodoxes. Est-il besoin de rappeler que l'Eglise orthodoxe est une, indépendamment des différentes origines ethniques et des juridictions qui la constituent dans nos contrées, et que notre objectif commun reste la réalisation visible de cette unité à travers une structure hiérarchique localement unifiée.

Par contre, il est absolument injustifié de faire état de "*blâmes sans fondements*" que nous aurions soi-disant adressés à des clercs et à des laïcs qui "*souhaiteraient un retour à des relations plus étroites avec l'Eglise mère orthodoxe russe*" : il s'agit là d'une information erronée, reçue sans avoir été vérifiée et dépourvue du moindre exemple nominatif et précis. Il en est de même de la mention d'interdits canoniques soi-disant appliqués à des clercs "*en raison de leur volonté de poursuivre la ligne de conduite indiquée par Son Éminence le métropolite Euloge*", une "*ligne de conduite*" adoptée dans des conditions historiques précises en 1945, soit il y a plus d'un demi-siècle, et dont le métropolite Euloge de bienheureuse mémoire a amèrement regretté, dans les mois qui suivirent, le caractère précipité et irréfléchi. On peut s'étonner par ailleurs que le Saint-Synode ne fasse aucune mention de l'attitude adoptée en 1946 par le métropolite Vladimir (Tikhonitski) de bienheureuse mémoire et qui a été suivie depuis maintenant près d'un demi-siècle par tous ses successeurs.

Le Conseil prend note, avec étonnement, de la décision du Patriarcat de Moscou de ne pas tenir compte des mesures disciplinaires qui auraient été prises ou qui seraient prises à l'encontre de tel ou tel clerc ou laïc par l'autorité hiérarchique de l'Archevêché (Minutes du saint-synode, n° 92, § 3) ainsi que de sa décision de recevoir dans sa juridiction prêtres ou paroisses qui le souhaiteraient, sans exiger de lettre de congés canonique de la part des prêtres dépendant jusque là de l'Archevêché (Minutes, n° 93). Le Conseil déplore ces décisions qui vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre des saints canons, selon lesquels aucun évêque n'a le droit de s'immiscer dans les affaires pastorales, administratives et disciplinaires d'un diocèse autre que le sien (8^e canon du 3^e concile œcuménique), de même qu'aucune paroisse ne peut être retirée d'un diocèse et être reçue dans la juridiction d'un autre évêque sans l'accord préalable de l'évêque diocésain qui avait précédemment autorité sur elle (67^e canon du concile de Carthage).

Cette attitude à l'égard de l'Archevêché est d'autant plus déplaisante et consternante que l'Archevêché, pour sa part, n'a jamais cherché à s'immiscer dans les affaires de l'Eglise de Russie ni à la dénigrer, alors que la liberté de sa hiérarchie était réduite à néant. Bien au contraire, l'Archevêché s'est toujours efforcé de venir en aide à l'Eglise orthodoxe russe et à ses enfants persécutés ou se trouvant dans le besoin : il l'a fait par sa prière — incessante — pour la Russie souffrante et ses milliers de martyrs et confesseurs de la foi ; il l'a fait en diffusant toute l'information nécessaire sur les persécutions cruelles qui frappaient l'Eglise du Christ ; il l'a fait et le fait toujours, par le biais d'initiatives collectives et individuelles, dues à ses clercs et à ses fidèles, en collaboration avec toutes les forces vives de l'Orthodoxie dans nos pays (édition et diffusion de livres religieux, émissions de catéchèse radiophoniques, secours matériel et médical, etc.).

Il nous paraît donc évident qu'une mauvaise information du Patriarcat de Moscou quant à la vie interne de l'Archevêché ainsi que la persistance d'une lecture différente de l'histoire et des fondements canoniques de l'Archevêché et de ses relations avec l'Eglise orthodoxe russe contribuent à l'accumulation de malentendus et de tensions regrettables. Dans ces conditions, avec la bénédiction de Son Eminence l'Archevêque Gabriel et après en avoir préalablement informé Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique, le Conseil de l'Archevêché se propose de demander à Sa Sainteté le Patriarche de Moscou de bien vouloir recevoir une délégation de l'Archevêché, afin qu'elle puisse lui présenter personnellement le point de vue de l'Archevêché et étudier avec lui la situation de l'Orthodoxie dans nos pays et de son organisation canonique, sous tous ses aspects. Nous espérons que Sa Sainteté le Patriarche Alexis II aura à cœur de bien vouloir recevoir les membres de cette délégation et engager avec eux un dialogue juste et fraternel en vue de favoriser la "*stabilité des saintes églises de Dieu*", la paix et la concorde du peuple des fidèles chrétiens orthodoxes dans les pays d'Europe occidentale où le Seigneur nous a appelés à vivre.

Paris, le 12 janvier 2005

+ Gabriel, Archevêque de Comane et Exarque du Patriarche œcuménique

Les membres élus du Conseil de l'Archevêché : Archimandrite Job (Getcha), Archiprêtre Eugène Czapiuk, Archiprêtre René Dorenlot, Archiprêtre Jean Gueit et Archiprêtre Jean Roberti, Mme Tatiana Chomcheff, MM. Ivan Cheret, Antoine Nivière, Michel Sollogoub, Pierre Sollogoub et Nikita Struve.